

Ce tableau était nécessaire pour mieux faire comprendre le rôle de Corneille, et pour laisser distinguer, dans la théorie nouvelle, ce qui appartient en propre à l'auteur du *Cid* de ce qui est l'œuvre de son temps. En voyant d'Aubignac, la Fresnaye, la Ménardière et consorts, régenter, Aristote en main, la scène dramatique, trouver un écho dans les conseils de la grande Compagnie et auprès du cardinal, el se faire accepter, comme arbitres souverains de l'art, dans les ruelles savantes et dans les salons de l'hôtel de Rambouillet, on devine la gêne où se trouvait Corneille lorsque son génie le portait à innover : on lui sait gré d'avoir bravé le terrible *xvroç* s'a*»*i de la critique, et on l'admire d'avoir pu, avec tant de bon sens et de modération, élargir, sans la renverser, cette barrière des règles renouvelées des Grecs, dans laquelle la tragédie était condamnée à périr en naissant.

Le second chapitre traite de l'utilité du poème dramatique. C'est là un point délicat et qui embarrasserait plus d'un habile. M. Duparay signale tout d'abord la difficulté, et il s'en tire avec adresse : « 11 faut se résigner, dit-il, quand on aborde « cette question à combattre ou les philosophes, ou les poètes. « Au risque de déplaire aux philosophes, je me déclare pour « les poètes, et je crois qu'une belle pièce de théâtre est un « bien, non un mal. » A la bonne heure, on voit que nous avons affaire à un homme d'esprit : quand une difficulté embarrasse, on fait un détour, et l'on passe outre, c'est le chemin le plus court et souvent le meilleur, j'en conviens, mais ici j'eusse mieux aimé voir aborder la question de front et avec plus de franchise. Eh quoi ! faut-il donc se résigner à penser qu'il existe réellement deux vérités, l'une au service de l'art, l'autre à l'usage de la morale ? Pour mon compte, je n'en crois rien. Quand les philosophes et les moralistes condamnent le théâtre, c'est le répertoire qu'ils attaquent, ce sont des faits qu'ils mettent en cause, et rien de plus. 11 faut,